

Oui, il y a parfois besoin de faire un peu de ménage

Date : 7 mars 2021

Par communiqué de ce samedi 6 mars 2021, le député LREM de la 8^{ème} circonscription d'Ille-et-Vilaine Florian Bachelier, s'exprimant en qualité de 1^{er} questeur de l'Assemblée Nationale, nous informe que : « *Les femmes de ménage travaillant à l'Assemblée nationale auront droit au versement d'un 13e mois à partir de juin* »

Et ce serait bien évidemment tout à son honneur, puisque : « *Depuis octobre 2017, les questeurs se sont mobilisés pour mettre en place de meilleures conditions de travail pour les 175 agents de propreté (dont 127 femmes) travaillant à l'Assemblée nationale dans le cadre de marchés publics organisant le nettoyage des bâtiments parisiens* », et ceci d'autant que : « *Ces personnels bénéficiaient déjà de niveaux de rémunération ainsi que de conditions de travail bien supérieures aux normes nationales* ».

Très franchement, que demande le peuple ?...



Ce que je veux faire ici remarquer, c'est que - campé sur une position honteuse - le même Florian Bachelier prétendait solennellement - il n'y a guère plus de 4 mois - que les intéressé(e)s bénéficiaient déjà de ce 13^{ème} mois.

En témoigne sans ambiguïté le [compte rendu intégral de la séance de l'Assemblée Nationale du jeudi 29 octobre 2020](#) (clic) :

- [François Ruffin](#). J'avais déposé une proposition de loi à ce sujet. Cet amendement vise à octroyer un treizième mois pour toutes les femmes et tous les hommes de ménage de l'Assemblée nationale.
- [Florian Bachelier](#). Ils l'ont !
- [François Ruffin](#). Non, monsieur Bachelier, ils ne l'ont pas.
- [Florian Bachelier](#). Vous ne connaissez pas le dossier !
- [François Ruffin](#). J'ai étudié le dossier...
- [Florian Bachelier et Mme Cendra Motin](#). Non !
- [François Ruffin](#). Le treizième mois concerne les contremaîtres et n'est pas généralisé aux sous-traitants de l'Assemblée nationale.
- [Florian Bachelier](#). Ce n'est pas vrai !
- [François Ruffin](#). Non, il ne l'est pas.
- [Florian Bachelier](#). Si !

Que dire en face d'autant d'incompétence ou/et de mauvaise foi ?...